



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 54996

Texte de la question

M. Henri Nayrou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur des questions relatives au personnel enseignant et à la gestion du Centre national d'enseignement à distance (CNED). Il aimerait savoir s'il est prévu, dans le cadre du budget 2001, de créer des postes d'enseignants supplémentaires au CNED et si un enseignant nommé au CNED en réemploi peut obtenir une cessation progressive d'activité (CPA). Enfin, il tient à lui faire part de l'existence au CNED de situations administratives douloureuses pour des enseignants pourtant des plus dévoués. En effet, il lui a été indiqué qu'un enseignant, à l'issue d'une réadaptation au CNED, peut ne pas obtenir un poste définitif dans ce centre, alors même qu'il remplit toutes les conditions, notamment celle d'être atteint d'une affection chronique avec séquelles définitives et évolution stabilisée. Il lui demande donc quelles mesures particulières il envisage de prendre pour éviter de telles situations, lourdes de conséquences sur le plan humain et sur celui du fonctionnement du CNED.

Texte de la réponse

Les enseignants affectés au titre du réemploi au CNED peuvent, à l'instar de l'ensemble des agents de la fonction publique, bénéficier des possibilités statutaires offertes par la cessation progressive d'activité. Il note que des enseignants en réemploi au CNED bénéficient déjà à l'heure actuelle de ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Henri Nayrou](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54996

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6933

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 798